

Démarches de priorisation

Faisant suite au dépôt du rapport du Forum citoyen, en octobre 2016, le conseil municipal a mandaté un comité restreint formé de membres du comité organisateur de l'évènement, du maire et de conseillères et conseillers municipaux afin de faire des propositions quant aux suites à donner au rapport. M. Denis Clements, adjoint à la direction générale, accompagne le comité dans ses démarches, répondant ainsi à un des engagements prioritaires, soit d'allouer une personne ressource pour assurer le suivi du processus consultatif et continu du Forum.

Ce sont les élus qui, ultimement, décideront des actions à prioriser.

La première tâche que s'est donnée le comité était d'établir des priorités parmi les **593 actions** identifiées par les participants au Forum. Le conseil municipal étant alors sur le point d'adopter le budget pour l'année 2017, il s'agissait d'évaluer si certaines actions devaient être intégrées à celui-ci afin de saisir la possibilité de mise en œuvre rapide.

Un tableau (**tableau #1**) résumant les différentes actions a ainsi été réalisé. Celui-ci a permis au comité de mettre en lumière les **actions dont le conseil municipal est directement responsable**. On en compte environ 300 (50 %). Pour les autres actions, le conseil municipal peut agir comme « bougie d'allumage » ou susciter des partenariats. Cependant la mise en œuvre de celles-ci dépend de la **volonté de divers partenaires** à s'engager à leur réalisation. Finalement, certaines actions impliquent la contribution de **ministères**, par exemple, lorsqu'il est question d'ajout de voies de dépassement sur la route 138 : la Ville n'a pas compétence en la matière mais peut initier une demande ou appuyer l'initiative d'un tiers parti.

On retrouve aussi dans le tableau les faits saillants pour chacun des critères ayant fait l'objet de discussions et auxquels on doit porter une attention particulière. Ils sont le résultat d'une première analyse menée par les consultants et reflètent les principaux consensus issus de la consultation.

Comme seconde tâche, les membres du comité de suivi devaient choisir, pour chaque critère, trois priorités, lesquelles ont été mises en commun dans le **tableau #2** qui compte 106 actions, dont 28 ayant été retenues par plus d'un membre du comité.

Finalement, les discussions du comité ont permis d'identifier 10 **actions dont la réalisation dépend d'un engagement financier de la Ville** (voir **tableau #3**). Ces actions ont été analysées dans le processus d'élaboration des prévisions budgétaires municipales 2017, quelques jours avant l'adoption de celles-ci.

Voici ces actions :

1. Création d'un fonds géré par la Ville avec les redevances des grandes entreprises pour soutenir les sphères en difficulté.

Il a souvent été question d'un fonds de diversification, lequel permettrait d'aider à la réalisation de projets. L'idée d'y faire collaborer les grandes entreprises ne date pas non plus d'hier. Les discussions ont même déjà été passablement avancées avec une de nos grandes entreprises à cet effet.

La Ville ne peut gérer un tel fonds ; la loi lui permet tout au plus de prévoir à son budget une enveloppe de 100 000 \$ afin de soutenir différents projets à caractère économique.

Nous travaillons à identifier l'outil qui permettra la création de ce fonds tout en s'assurant de respecter les lois en vigueur.

2. Avoir un indice de qualité de l'air en continu dans les différents secteurs accessibles aux citoyens.

La Ville de Sept-Îles a participé à la création de la *Table de concertation sur la qualité de l'air* avec la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et les grandes entreprises. Cette table a rendu public, en 2016, un rapport sur la qualité de l'air, lequel est disponible à l'adresse suivante : air.septiles.ca

Suite à la parution du rapport, la table s'est donné comme mandat de suggérer une méthode d'évaluation de l'indice de qualité de l'air qui serait propice à notre environnement. Les travaux de ce comité se poursuivent en 2017. De son côté, la Ville continue les représentations auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin qu'il réponde positivement à notre demande d'obtenir un indice de qualité de l'air (IQA).

3. Favoriser/faciliter l'entrepreneuriat social

Si la Ville peut agir à titre de *catalyseur* lorsqu'il est question de réunir des intervenants, comme elle l'a fait avec la création de la Table entrepreneuriale, ce sont ses partenaires qui doivent assumer le leadership pour la suite des choses. Ainsi, Développement économique Sept-Îles (DÉSI) anime les travaux de la Table et en assure le suivi. Si elle a pour objectif de stimuler la culture entrepreneuriale, la Table permet d'aborder certains enjeux en matière d'entrepreneuriat, particulièrement en ce qui concerne l'accompagnement des entreprises existantes et en émergence. Elle assure du même coup le réseautage entre les différents partenaires. La Ville entend poursuivre sa participation aux travaux de la Table.

4. Donner un coup de pouce aux jeunes entrepreneurs qui ont des projets innovateurs.

Le dossier du soutien et de l'accompagnement aux jeunes entrepreneurs est porté notamment par le Carrefour jeunesse-emploi, la SADC et DÉSI. La Ville peut cependant accompagner ces efforts. Le fonds d'investissement mentionné précédemment (action #1) pourrait peut-être permettre de soutenir certaines initiatives en ce sens. Par ailleurs, l'idée de créer d'un espace entrepreneurial et un incubateur technologique fait du chemin et des avancées intéressantes pourraient voir le jour en 2017.

5. Protéger la baie des Sept-Îles et la source d'eau potable en déménageant la base d'hydravions sur le bassin SM-2

6. Assurer le suivi du plan de gestion 2015-2018 du PIPC lac des Rapides

Pour ce qui est de la baie des Sept-Îles, les travaux de cueillette de données se poursuivent dans le cadre de la phase III de l'Observatoire de veille environnementale de la baie de Sept-Îles, projet dans lequel la Ville a investi des sommes importantes, conjointement avec le Port de Sept-Îles et les grandes entreprises. Les recherches sont pilotées par l'Institut de recherche environnement et en santé au travail du Cégep de Sept-Îles (INREST). Les données recueillies visent à établir un portrait de la baie à partir duquel il sera possible d'instaurer une veille environnementale. Le rapport des phases I et II de l'Observatoire sont disponibles en ligne : www.baie.septiles.ca.

Concernant la source d'eau potable de la ville, soit le lac des Rapides, un Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) a été adopté par le conseil municipal en mars 2014. Du PIPC découlent notamment une étude de caractérisation du lac afin d'en assurer une veille, ainsi qu'un plan de gestion triennal comportant des recommandations en lien avec les différentes menaces identifiées, dont les risques associés aux hydravions. Ce rapport complet ainsi que les autres documents relatifs au PIPC lac des Rapides sont disponibles sur le site Internet de la Ville (ville.sept-iles.qc.ca) sous l'onglet *Environnement/Eau*.

7. Implanter un service de compostage municipal avant 2020.

8. Maximiser le recyclage.

La dernière entente signée avec ITUM, responsable de la collecte des déchets et matières recyclables sur le territoire de la ville de Sept-Îles, prévoit que la troisième collecte (matières organiques) pourra être implantée lorsque les infrastructures nécessaires à la gestion de ces matières seront en place. Les nouveaux camions, en service depuis le printemps 2016, sont d'ailleurs équipés à cet effet. La Ville de Sept-Îles

évalue actuellement les différents aspects logistiques à mettre en place pour pouvoir offrir ce service.

Mentionnons que c'est la MRC de Sept-Rivières qui est responsable de l'élaboration et la supervision du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR).

La maximisation des opérations de recyclage est d'ailleurs un enjeu qui fait partie du PGMR et nos performances en la matière sont liées à des subventions gouvernementales, ce qui oblige à des résultats. L'implantation d'un système de détection avec puces électroniques sur les bacs roulants constitue un outil qui servira à la Ville pour optimiser ses efforts de collectes.

Le 17 janvier 2016, la MRC lançait un projet d'économie circulaire, en collaboration avec Recyc-Québec. Ce projet vise à améliorer la connaissance des flux de matières et à faciliter l'émergence de projets de récupération et de valorisation locale. La gestion des matières résiduelles est un important enjeu environnemental, mais aussi économique. Ce projet repose sur l'innovation et pourrait mener à la création d'emplois.

9. Encourager l'organisation de festivals d'été et d'hiver

La Ville de Sept-Îles est d'ordinaire un bon partenaire dans les diverses organisations de festival. Elle collabore et accompagne ces événements. Son aide peut se traduire sous forme de biens, de services et de subventions, mais elle ne tient pas à devenir organisatrice de ceux-ci. La 2^e édition du festival des Hivernants se tiendra en mars 2017.

10. Élaboration d'une politique de la qualité de vie

Le comité de suivi du Forum citoyen souhaite que la Ville s'engage dans une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de la qualité de vie, laquelle pourrait regrouper des éléments de différentes politiques en vigueur, telle la politique familiale, la stratégie jeunesse, la politique des aînés, etc.

Conclusion

Ce rapport résume les travaux du comité de suivi du Forum citoyen à ce jour. Le comité se réunira régulièrement en 2017 afin poursuivre la priorisation de l'ensemble des actions et des interventions à mettre en œuvre.

L'évolution des travaux et les différents documents du comité seront disponibles en ligne, au fur et à mesure. Une autre rencontre citoyenne, plus modeste cette fois, pourrait avoir lieu pour faire ensemble le bilan du forum.